



INFORMATIONS PERMIS COTIER

Ce permis de conduite est obligatoire pour piloter en mer un bateau de plaisance à moteur lorsque sa puissance est supérieure à 4.5 kilowatts soit 6 CV.

Il permet de naviguer de jour et de nuit. Jusqu'à 6 milles d'un abri. Sans limitation de puissance ou de jauge.

Il est exigé pour le pilotage de Jet ski (véhicule nautique à moteur).

Il Autorise l'utilisation de la radio VHF dans les eaux territoriales Françaises.

Il permet de piloter sur les lacs et les plans d'eau intérieurs fermés.

L'âge minimum pour se présenter à l'examen est de 16 ans.

Formation théorique:

5 heures minimum de cours collectifs préparant à l'examen, le samedi et dimanche matin.

Formation pratique:

1h30 de cours collectifs et 2h00 minimum de conduite effective par candidat sur rendez-vous avec le moniteur.

Les cours peuvent être en binôme. Vous avez la possibilité de faire les 2h00 de pratique le même week-end après les cours collectifs, ou le lundi matin ou après-midi après l'examen théorique ; dans ce cas un supplément de 80€ vous sera demandé. Attention cette option n'est disponible que pour 4 personnes maximum..

Examen :

L'épreuve théorique, a lieu dans les locaux des Affaires Maritimes le lundi. D'une durée de 45 minutes, sous forme audiovisuelle, elle est composée d'un questionnaire Q.C.M. de 30 questions. Cinq erreurs maximum sont admises.

Dates d'examen définies en fonction des sessions ouvertes aux Affaires Maritimes.

La formation pratique: le formateur valide les compétences acquises par l'élève au fur et à mesure de la formation. Lorsque l'ensemble des compétences a été validé, l'établissement délivre à l'élève une attestation de réussite à la formation.

Prix:

Formation théorique et pratique 270 € TTC*

Code Rousseau 14 € et éventuellement frais de port 5€.

Option même weekend 80 €

*Non compris les timbres fiscaux 38€ + 70€

Contact:

**Société des Régates de Caen
Ouistreham**

Service Formation
Esplanade Eric Tabarly
14150 OUISTREHAM

E-mail: motsrco@gmail.com

téléphone: **06.95.71.09.79** ou **06.85.61.59.61**

Agrément N°: 014022/2014

Aucune inscription ne sera validée sans le paiement d'une somme de 50 € minimum avant le début de la formation. Le solde de règlement se fera le 1er jour de la formation. Possibilité d'étalement du paiement après accord.

Prévoir la constitution du dossier demandé par l'administration:

- Fiche d'inscription du Ministère chargé de la mer et des transports (formulaire cerfa)
- Photographie d'identité récente et en couleurs + photocopie carte d'identité recto verso
- Certificat d'aptitude physique (formulaire Cerfa, disponibles en pdf sur demande)

Nous pouvons fournir les inscriptions sous forme de **Bon Cadeau**.

La SRCO peut passer des conventions avec les entreprises dans le cadre de la formation professionnelle.